

Communiqué de presse, 16 septembre 2021

Swiss Central City Real Estate Fund acquiert une propriété attrayante dans la vieille ville de Winterthur

Le fonds immobilier Swiss Central City Real Estate Fund a acquis une propriété à usage mixte dans la vieille ville de Winterthur. La propriété est très bien située et entièrement louée. Il contient trois appartements d'environ 350 m² de surface locative ainsi que des espaces de vente au détail, de bureaux et de stockage d'environ 1 600 m². Le rendement brut du coût total des investissements s'élève à 4.3%. La transaction d'achat a été réalisée par une transaction d'actions à la fin du mois d'août 2021.

La société de fonds Nova Property Fund Management AG a acquis, pour le Swiss Central City Real Estate Fund, un immeuble à usage mixte extrêmement intéressant dans la principale rue commerçante de Winterthur. Le bâtiment, qui est comme neuf, comprend trois appartements en vieille ville avec environ 350 m² de surface locative ainsi que des espaces de vente au détail, de bureaux et de stockage d'environ 1 600 m². Le coût total de l'investissement s'élève à un peu plus de CHF 20 millions. Le revenu locatif générera un rendement brut de 4.3%.

Le changement économique de propriété (changement d'usage / emprise) du bien a eu lieu avec l'exécution de la convention d'achat d'actions à la fin du mois d'août 2021. Après cette acquisition, la valeur du portefeuille immobilier du fonds atteindra plus de CHF 425 millions, et le revenu locatif annuel théorique passera à un peu plus de CHF 15 millions. La part de l'usage résidentiel continue de représenter plus de 50% du revenu locatif théorique après cette transaction.

Contacts:

Marcel Schneider
CEO

marcel.schneider@novaproperty.ch

Roger Bosshard
CFO

roger.bosshard@novaproperty.ch

Nova Property Fund Management AG

Feldeggstrasse 26
8008 Zurich
+41 (0)44 276 40 40
info@novaproperty.ch
www.novaproperty.ch

Swiss Central City Real Estate Fund

Le Swiss Central City Real Estate Fund investit dans des biens immobiliers situés à des emplacements de premier ordre dans les grands centres économiques. Les critères clés sont la centralité de la propriété, une bonne accessibilité, un cash-flow stable et un profil de produit adapté aux besoins des locataires.

Numéro de valeur 44414255 ; ISIN CH0444142555 ; Symbole CITYRES

Nova Property Fund Management AG

Nova Property Fund Management AG a été approuvée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA en tant que direction de fonds domiciliée à Zurich le 5 novembre 2018 et est active dans le domaine des fonds depuis cette date. Cela comprend l'établissement, la gestion et l'administration de placement collectif de capitaux de droit suisse ainsi que la distribution des fonds gérés par la société elle-même. En outre, la société est active dans le domaine du conseil en placement pour les sociétés de placement immobilier et les fondations de placement spécialisées dans l'immobilier.

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse ne constitue ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens de la Loi fédérale sur les services financiers (LFS), ni un prospectus simplifié ou des informations clés pour l'investisseur au sens de la Loi suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Il ne constitue pas une offre ou une recommandation de souscription ou de rachat de parts de fonds ou d'achat ou de vente d'autres instruments ou services financiers, mais est destiné uniquement à des fins d'information. Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives qui sont soumises à des incertitudes et à des risques et qui peuvent changer. Veuillez noter que les performances historiques ne sont pas un indicateur des performances actuelles ou futures. Le prospectus d'offre (en Allemand), qui est le seul document faisant autorité pour une décision d'investissement, devrait être disponible gratuitement auprès de la société de gestion du fonds. Le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement **aux investisseurs qualifiés** au sens de l'art. 10, al. 3 et al. 3ter de la loi suisse sur les placements collectifs de capitaux et est uniquement destiné au territoire de la Suisse.